

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 25 NOVEMBRE 2019 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Etaient présents :

Cl. RAFINESQUE - J. BERNARD - B. SANCHEZ - C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE - J. LEBEGUE - M.A. ALTIER - G. MARCHAND - Th. SABATIER - B. RIGGIO - B. ROMANINI - JF. TRAMIER - V. VICENTE - P. CHARLES - N. GILLET - A. DEPEYRE - Cl. COTTIN - A. GARCIA - F. BRUNA - S. BASTET -

Procurations : Mme Y. CHETTOUH à Mme C. ROS, Mr M. LOPEZ à Mr S. BASTET et Mme B. LABARRE-LEBOUC à Mme F. BRUNA

Absents Excusés : C. FAURE - R. ROUX -

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 28 Octobre 2019.

3/ CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANCRE COLORÉ DU PLATANE 2020 – FREDON PACA

Rapporteur : M. RAFINESQUE.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisible de PACA dans le cadre de la lutte contre le chancre coloré du platane au titre de l'année 2020 pour un coût fixé à 655 €.

4 / RETOUR DE LA BENNE A ORDURES MENAGERES

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à mettre un terme à la mise à disposition de la benne à ordures à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

5/ CESSION DE PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION ZM N° 235 ET 236

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour procéder à la vente des parcelles communales cadastrées section ZM n°235 et 236, pour une superficie de 1400 m², au prix de 40 € le m², soit pour un coût total de 56 000 €.

6/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FOYER DE L'AGE D'OR

Rapporteur : M. PEYRON.

Mme BALBI Francette et Mr ROCHE René, membre du bureau du foyer de l'âge d'or, ne prennent pas part au vote.

Accord unanime pour octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au profit de l'association « Le Foyer de l'Age d'or », à l'occasion des 45 ans d'existence de l'association.

7/ CONVENTION ENTRE L'ALSH ET L'ASSOCIATION « TROIS PETITS POINTS » : INITIATION AU CINEMA D'ANIMATION

Rapporteur : Mme ROS.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre l'ALSH et l'association « Trois Petits Points », pour l'intervention d'un intervenant durant 4 heures à l'espace Sylvette Nicolas le mercredi 27 novembre au prix de 300 €.

8/ ACQUISITION D'UNE HABITATION PAR VOIE DE PRÉEMPTION

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à acquérir par voie de préemption l'habitation située sur les parcelles cadastrées section I n°328 et 329, 241 boulevard Léopold Fauritte, au prix de la déclaration d'intention d'aliéner, soit 70 000 €.

Le Maire informe que cette acquisition rentre dans le cadre de projet futur de création d'un jardin afin de désenclaver l'impasse de la cuillère et que si la préemption ne se fait pas maintenant l'acquisition future pour ce projet sera impossible.

9/ CONVENTION DE GESTION DES SERVICES POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNAUTAIRE »

Rapporteur : M. PEYRON.

Mme BRUNA Françoise et Mr BASTET Serge s'abstiennent.

Accord à la majorité pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion des services pour l'exercice de la compétence « Entretien des voiries communautaires » avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

10/ CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour allouer à compter du 1^{er} décembre 2019, une indemnité de conseil au taux de 100% par an à Monsieur Philippe CANOVAS, receveur municipal, suite au changement de comptable public.

11/ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour renouveler la convention de mise à disposition d'un agent communal à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, dans le cadre du service commun « Action Jeunesse », pour 500 heures par an pour l'année 2020.

12/ PERSONNEL – CREATION / SUPPRESSION DE POSTES SUITE AVANCEMENT DE GRADES

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour créer et supprimer des postes suite à des avancements de grades.

13/ PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS 2020

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activités au service animation dans le cadre d'Adjoint d'animation non titulaire à temps non complet, à compter du 6 janvier 2020 pour une durée de trois mois renouvelable.

14/ AVENANT N°1 AU BAIL DE LOCATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE AVEC TDF

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour prolonger le bail de commercialisation de 36 mois avec TDF et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 s'y référant.

15/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

- ❖ Arrêté décidant de la révision d'un loyer d'un bien communal

Le loyer mensuel de l'emplacement du parking collectif situé rue Anatole France occupé par M. Mme ROSTAING est porté à compter du 1^{er} décembre 2019 à 42.11 € (loyer antérieur 41.24 €).

- ❖ Arrêté décidant l'attribution d'un bien communal à la location

L'appartement situé 181 chemin Route d'Uchaux – Hameau de Derboux est attribué à compter du 1^{er} décembre 2019 à Monsieur Jonathan ARENAS-DIAZ, pour un loyer mensuel de 380 €.

La séance est levée à 19h10.

Fait à MONDRAGON, le 27 Octobre 2019.

Le Maire,
Christian PEYRON.



Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice CHARLES', written over a faint circular stamp.